



COMMUNIQUE

Le mardi 9 janvier 2024

## **Ajustement du complément de prime propriétaires en Plat versé les 10, 11 et 12 janvier 2024**

Afin d'assurer l'équilibre des comptes de France Galop, son budget d'encouragements est encadré depuis une décennie par des règles de fonctionnement complexes, mais efficaces. Depuis 2015 en particulier, l'équilibre des encouragements versés par rapport au budget est assuré par un mécanisme de retenue, en cours d'année, de la prime aux propriétaires de chevaux FR qui est ensuite ajustée lorsque les résultats définitifs sont connus.

Cette distribution affecte les propriétaires, mais aussi les éleveurs, les entraîneurs et les jockeys pour lesquels les encouragements versés sont en partie assis sur les primes propriétaires.

L'examen de la situation au titre de 2023 montre que le reversement résultant de l'application des règles en vigueur conduit à la distribution de 0,4 M€, soit 0,79% de complément par rapport aux 90% versés pendant l'année. Ce montant est à comparer avec des compléments de 2,5 M€ en 2022 (4,94%), 1,7 M€ en 2021 (4,53%) et 2,0 M€ en 2019 (5,16%). La baisse constatée en 2023 s'explique par la très bonne performance des chevaux français en 2023 ainsi que par une augmentation significative de la proportion de chevaux FR.

Pour faire face à cette situation d'un versement final faible, alors que les propriétaires ont connu des hausses de frais importantes, le Conseil d'administration a étudié et débattu des conséquences de cette situation et d'éventuelles actions correctrices.

L'analyse du Conseil d'administration a permis de conclure que :

- Si le résultat d'exploitation de France Galop attendu fin 2023 reste encore largement déficitaire, l'exercice 2023 a aussi permis de dégager des marges de manœuvre par rapport au budget (hors produits financiers et éléments non récurrents), qui permettent d'attribuer exceptionnellement une enveloppe supplémentaire à la prime aux propriétaires à hauteur de la moitié de l'amélioration constatée, tout en gardant en gestion d'avenir des marges de manœuvre pour investir sur des actions prioritaires lors du budget 2024 et au-delà.
- Enfin le Conseil d'administration a estimé que ce geste exceptionnel devait être apprécié dans le contexte de changement de la méthode de distribution des primes propriétaires en 2024 et qu'en outre, il ne remet pas en cause le ratio de distribution entre le Plat et l'Obstacle.

Aussi, lors de sa séance du 8 janvier 2024 et compte tenu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter le montant du complément de prime propriétaires en Plat au titre de l'exercice 2023 en le portant à 4,00% en lieu et place des 0,79%, soit une enveloppe révisée de 2,2M€ à répartir entre propriétaires, entraîneurs et jockeys selon les règles habituelles et de 0,3M€ en faveur des éleveurs.

Le Président de France Galop, Guillaume de Saint-Seine, souligne : *"Pendant l'année écoulée, la quasi-totalité du budget de primes propriétaires (49,6M€) a été engagée, soit 49,2M€. Néanmoins à titre exceptionnel, et pour permettre aux propriétaires et aux professionnels des courses de faire face à l'inflation des charges constatée en 2023, le versement d'un supplément exceptionnel a été décidé par le Conseil d'administration grâce aux efforts de gestion qui ont été réalisés et non pas sur des éléments non récurrents."*

Ce complément de prime propriétaires apparaîtra les 10, 11 et 12 janvier 2024 sur les comptes des socio-professionnels concernés.

Les compléments de prime en Obstacle ont quant à eux d'ores et déjà été versés et ont été crédités le 8 janvier 2024 sur le compte des socio-professionnels concernés.

Pour toute question, le Service des comptes professionnels de France Galop est à votre disposition à l'adresse suivante : [comptes.pro@france-galop.com](mailto:comptes.pro@france-galop.com)

**Contact Presse France Galop :**

Hélène Dupuy – Email : [hdupuy@france-galop.com](mailto:hdupuy@france-galop.com) – Tél. : 06 30 41 85 89